

**#2ème trimestre 2024**

## ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

*Site de Villard-Clément* : Exploitation de la centrale à béton, marinage des matériaux excavés.

*Site de Sous-Villard-Clément* : Concassage et criblage des matériaux excavés et évacuation sur Plan des Epines par le convoyeur au-dessus de l'Arc.

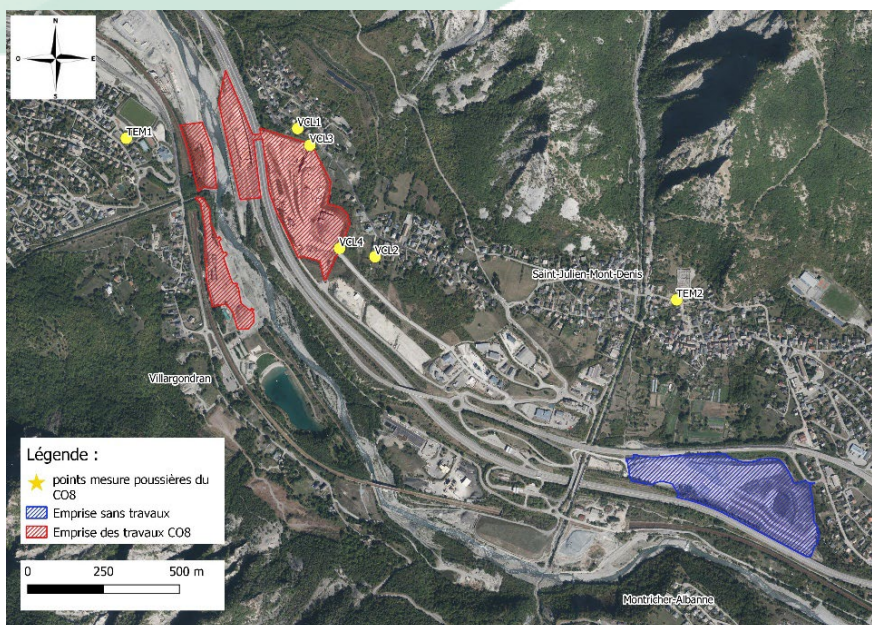
*En souterrain* : Travaux de creusement sur les 2 tubes, soit à fin juin environ 1450 mètres réalisés, ainsi que le 4<sup>ème</sup> rameau et plusieurs niches associées.

*Site du Plan des Epines* : Les matériaux excavés sont cédés au CO11 notamment pour valorisation sur le chantier SNCF (MT103). Réalisation des fondations pour le futur convoyeur en direction des Resses : micropieux et dalles sur rive gauche du Rieubel.

*Site des Resses d'en Bas* : Déplacements de tas de matériaux au sein du site, réalisation de fondations pour le futur convoyeur sur rive droite du Rieubel.

*Site des Resses* : Réalisation des fondations de la jetée finale du futur convoyeur issu du Plan des Epines, en limite Ouest du site (avril- mai).

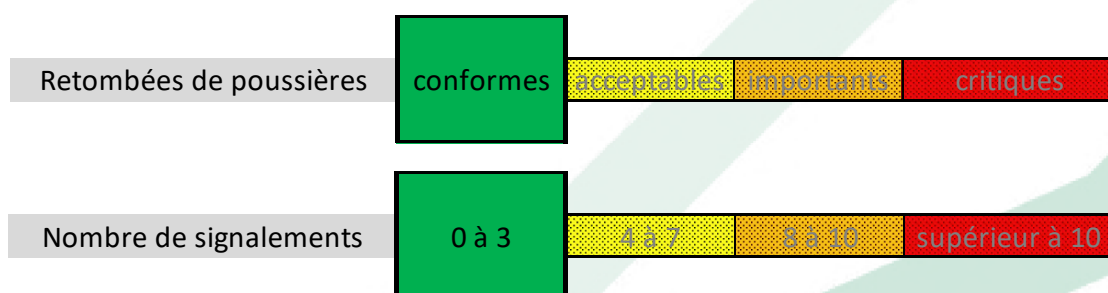
## LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES



Méthode de mesure des retombées de poussières selon la norme NF X 43-014 : Suivi en continu par prélèvement sur jauges pendant une durée de 1 mois, analyse de la quantité de poussières collectées

## APPRECIATION GENERALE SUR LES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

Les niveaux de retombées de poussières sont conformes pour tous les points et seul un signalement de riverain est enregistré sur ce 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.



ANNEE 2024	Avril 24	Mai 24	Juin 24
Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m <sup>2</sup> .jour)(1)	100%	100%	100%
Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	1	0	0

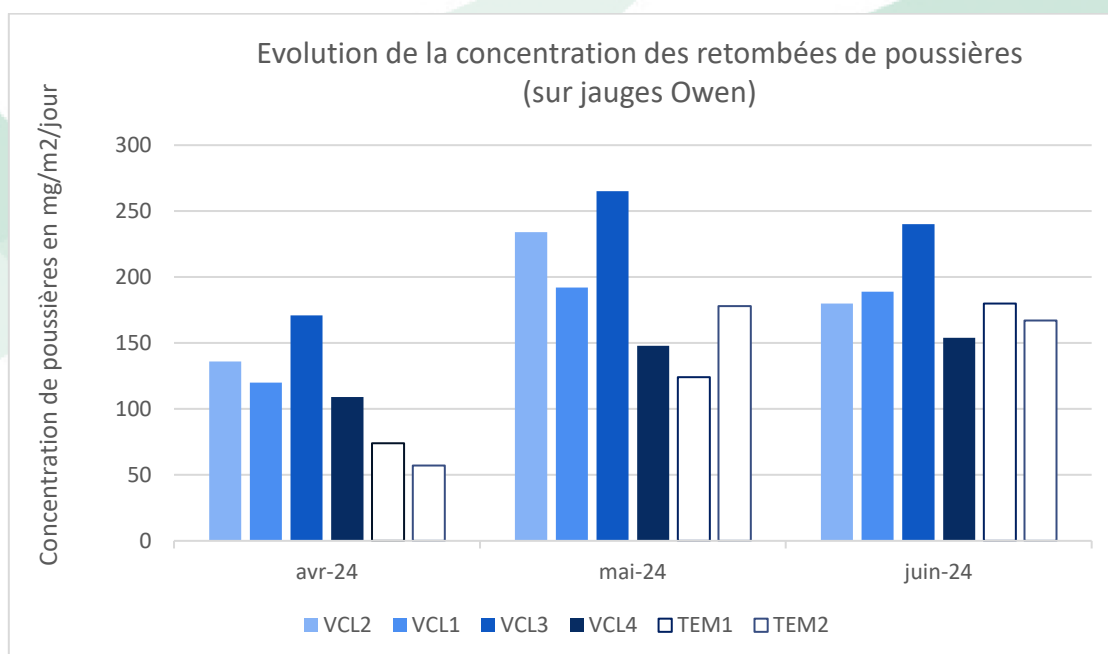
(1) 500 mg/m<sup>2</sup>.jour est le seuil applicable aux carrières classées à autorisation préfectorale au titre des ICPE et pris en référence pour les installations de TELT en l'absence de seuils réglementaires explicites sur les retombées de poussières. Il concerne les points de mesure implantés à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants. Par simplification ce seuil est appliqué à tous les points surveillés hors point témoin de manière à évaluer l'impact du chantier.

Réglementairement les concentrations à évaluer doivent être exprimées en moyenne annuelle (moyenne des valeurs mesurées sur les 12 derniers mois).

## PLUS DANS LE DETAIL

Les niveaux de retombées de poussières sont inférieurs à 300 mg/m<sup>2</sup>.jour, et à 225 mg/m<sup>2</sup>.jour en moyenne sur le trimestre, en dessous de la valeur de 500 mg/m<sup>2</sup>.jour prise en référence. A noter qu'il n'y a plus d'activité sur Plan d'Arc depuis début 2024 et le suivi a été stoppé à partir de ce 2<sup>ème</sup> trimestre, sauf pour le point témoin placé à Saint-Julien-Montdenis, qui vient en complément de celui situé à Villargondran.

On observe cependant une remontée des niveaux par rapport au trimestre précédent, liée notamment à des périodes plus sèches et davantage de vent à partir de mai.



#2ème trimestre 2024

## FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Un seul signalement concernant les émissions de poussières a été répertorié sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, au niveau de Villargondran.

Date	Description de la nuisance	Localisation de la nuisance	Sources du chantier à l'origine de la nuisance	Actions correctives
11/04/2024	Soulèvement de poussières important dans le cadre de terrassement sur les Resses d'en Bas	Rue des moulins Villargondran	Déplacements de matériaux en cours en vue de libérer des emprises pour la réalisation de fondations du futur convoyeur	Arrosage bien effectué sur les pistes, activité sur une durée courte (3 à 4 jours), puis il n'y aura plus d'activités sur ce site

**TELT reste attentif aux besoins des riverains pour remédier aux situations de gêne occasionnée par les émissions de poussières générées par le chantier.**

**Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98**